



Syndicat CGT-EVSPC

Espaces verts, Sports, Prévention et Cimetières

3, rue du Château d'eau 75010 Paris

Tél. : 01.44.52.77.10 / fax : 01.44.52.77.29

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2012

À la suite du mouvement de grève des fossoyeurs parisiens, les propositions de la mairie de Paris restent loin des revendications et incertaines dans leurs possibilités d'application.

En effet seuls ont été proposés :

- la saisie des autorités compétentes sur le régime d'insalubrité ;
- une prime mensuelle de 20 euros dont la forme reste à définir ;
- l'étude d'un nouveau rythme de travail avec 1 heure de pause méridienne ;
- le renforcement dans les prochaines semaines de l'offre de restauration collective.

Concernant les horaires, la Mairie demande à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement d'étudier un nouveau rythme de travail pour conserver l'amplitude d'ouverture des cimetières tout en donnant une pause méridienne d'une heure aux agents.

Cette contradiction ne peut être résolue que par une augmentation des effectifs ou le paiement d'heure supplémentaires. Deux solutions que la mairie refuse de mettre en œuvre.

La seule avancée notable est le recul de la mairie sur le régime d'insalubrité. Jusqu'alors la mairie refusait de monter le dossier. Cependant, la reconnaissance de ce régime ne dépend pas de la mairie, mais d'une commission interministérielle. Là encore, rien n'est joué.

Sur la prime de 20 euros, dont l'intitulé reste flou mais qui serait liée à la pénibilité, elle ne remplacera en aucun cas la NBI de 10 points d'indice (environ 46 euros) réclamée par les fossoyeurs parisiens comme pour les fossoyeurs des autres communes de plus de 2000 habitants. Pour rappel la NBI est prise en compte dans le calcul de la retraite contrairement aux primes.

Sur l'offre de restauration collective, il n'y a rien de précis seulement l'affichage de bonnes intentions.

Pour les fossoyeurs et la CGT-EVSPC, ces propositions sont loin d'être à la hauteur des revendications et la mobilisation continue. La CGT déplore l'attitude rigide de l'exécutif parisien qui consiste à ne jamais céder sur l'essentiel des revendications des personnels.

Un nouveau préavis de grève reconductible a été déposé pour le lundi 23 janvier. Une délégation de la CGT sera reçue le même jour par la Direction des espaces verts et de l'environnement.